



# TARIF ANNUEL

	PS-MS	GS-CE2	CM1- CM2	COLLEGE (6e à 3e)	LYCEE GENERAL (2nde à Term)	STD2A (2.AA à Term)	DNMADE ANIMAT°	DNMADE OBJET
<b>CONTRIBUTIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES</b>								
Contribution Scolaire *	1 194 €	1 429 €	1 344 €	1 338 €	1 520 €	1 937 €	2 622 €	2 397 €
IPAD forfait de mise à disposition Par an de la 5e à Term (tarif pour les boursiers)				200 € (150 €)	200 € (150 €)	200 € (150 €)		
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS ANNUELS</b>								
<b>OPTIONS (à titre indicatif, tarif an passé)</b>								
Théâtre (option 2nde à Term)					150 €			
Parcours spectateur 1ère G					90 €			
Cambridge				6e-4e-2de : 210 € 5e-3e : 330 € 1ère : 405 €				
Club Eco-Ecole				300 €	300 €	300 €		
<b>VOYAGES</b> (à titre indicatif, projets et prix de l'an passé)			CM2 : 260€	6e : 180€ 4e : 600€ - 2nde G : 600€ 1ère AA : 700€ - TAA : 180€			DN1 : 300€ DN2 : 200€ DN3 : 200€	
<b>ÉTUDE</b>		***						
1 jour / semaine	148 €	180 €	180 €	170 €				
2 jour / semaine	295 €	360 €	360 €	340 €				
3 jour / semaine	443 €	540 €	540 €	495 €				
4 jour / semaine	591 €	700 €	700 €	650 €				
<b>DEMI-PENSION</b>								
1 repas /semaine	224 €	224 €	224 €	278 €	266 €	266 €		
2 repas /semaine	423 €	423 €	423 €	542 €	510 €	510 €		
3 repas /semaine	616 €	616 €	616 €	793 €	747 €	747 €		
4 repas /semaine	791 €	791 €	791 €	1 028 €	967 €	967 €		
5 repas /semaine				1 231 €	1 158 €	1 158 €		
Repas à l'unité	7 €	7 €	7 €	9 €	9 €	9 €		
Acompte 1ère inscription	200 €	200 €	200 €	400 €	400 €	400 €		
Acompte ré-inscription	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €		
Frais de dossier : 1ère inscription	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €		
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>								
Adhésion à l'association des parents d'élève **	26 €	26 €	26 €	26 €	26 €	26 €		
Caisse de solidarité	montant libre							

\* : La contribution scolaire est la part obligatoire prise en charge par les parents pour la scolarisation de leur enfant dans l'Etablissement qui se présente **comme un tout indissociable**. La contribution scolaire est destinée à financer les investissements immobiliers et d'équipements nécessaires ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'Etablissement. Elle couvre également les dépenses de fonctionnement non prises en compte dans les subventions attribuées par l'Etat. Par exemple : les cotisations statutaires de l'Etablissement aux organismes de l'Enseignement Catholique, l'infirmerie, des fournitures, l'organisation d'examen blanc, des abonnements numériques et papier, l'accès à des installations sportives,... Cette ligne comporte la souscription par l'Etablissement à une assurance collective garantissant le risque décès pour toutes les familles de l'Etablissement. Elle comprend aussi une forfait activité pédagogique pour toutes les sorties dans le cadre des programmes qui ne nécessitent pas de frais de déplacement .

\*\* : Une seule cotisation par famille. En cas de paiement de la cotisation dans un autre établissement ou de refus d'adhérer à l'APEL, un courrier doit être envoyé à la comptabilité avant le 25 septembre.

\*\*\* Le tarif de l'étude en CP est celui de l'école maternelle